PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA
Liberté
Égalité
Fraternité

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT 4 : ELECTRICITE

ACHETEUR PUBLIC : ÉTAT, ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

OBJET DE LA CONSULTATION : RÉHABILITATION DU BÂTIMENT R+1 DE L'ÉCOLE DE SAUSAU – île de FUTUNA

PROCÉDURE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE en vertu des dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-4 du code de la commande publique 2019.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

NUMÉRO DE CONSULTATION : 2026-E-PA-69-VR

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.....3

Article 1.1.....Objet du marché public 3

Article 1.2.....Cet acte d'engagement correspond : 3

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE.....3

Article 2.1.....Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire 3

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX.....4

Article 3.1.....Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations.....4

Article 3.2.....Compte(s) à créditer 5

Article 3.3.....Avance 5

ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHE PUBLIC.....5

Article 4.1.....Durée du marché public 5

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT.....6

Article 5.1.....– Signature du marché public par le titulaire individuel 6

Article 5.2.....Signature du marché public en cas de groupement 6

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR.....6

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1.1. Objet du marché public

Réhabilitation du bâtiment R+1 de l'école de SAUSAU – île de FUTUNA.

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :

Au lot n°4 : Électricité

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☒ **Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)**

☒ **Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)**

☒ **CCAG de travaux 2021**

Et, conformément à leurs clauses,

☐ **le signataire**

☐ **s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **engage la société …… sur la base de son offre ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX

Les prix sont fermes et actualisables. L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date de remise des offres désignée le mois m0.

Les prestations définies au présent marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	LOT N°4
Montant de l'offre en euros	……..

Montant TTC arrêté en lettres :

……

……

Le forfait comprend toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution de celle-ci.

Les taxes telles que la TVA et la TGC ne sont pas applicables sur le Territoire de Wallis et Futuna.

Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ **conjoint** **OU** ☐ **solidaire**

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	**Montant TTC de la prestation**

Article 3.2. Compte(s) à créditer

L'administration supérieure des îles Wallis et Futuna se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Compte ouvert à l'organisme bancaire	
Au nom de	
Sous le numéro	
Clé RIB	
Code banque	
Code guichet	

Article 3.3. Avance

Conformément aux dispositions des articles R.2191-6 à R.2191-14 du code de la commande publique, une avance de **30 %** est versée au titulaire du marché, dans les conditions prévues à l'article 9.2 du CCAP.

J'accepte le versement de l'avance : ☐ **Oui** ☐ **Non**

ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHE PUBLIC

Article 4.1. Durée du marché public

- La durée totale du marché public est de 12 mois à compter de la date de notification du marché public.
- Le délai global d'exécution sur lequel s'engage le titulaire du marché, à compter de la date de notification de l'ordre de service est de :

A compléter par le candidat		
Préparation (a)	**Travaux (b)**	**Délais d'exécution (a+b)**
……. (semaines/mois*)	……. (semaines/mois*)	……. (semaines/mois*)

**rayer la mention inutile*

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ

Article 5.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 5.2. Signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

- **Désignation de l'acheteur**

ÉTAT – ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'ARTICLE R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie**

l'ARTICLE R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna

- **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

Monsieur le Directeur local des finances publiques des îles Wallis et Futuna

Pour l'État et ses établissements :

A : …… , le ……

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Montant prévu pour le marché public: **CFP (TTC)**

Modification(s) ultérieure(s) de la créance.*(A renseigner autant de fois que nécessaire.)*

1ère modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*
2ème modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*
3ème modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*
4ème modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*
5ème modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*
6ème modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le …… avec l'entreprise ……., pour un montant de, la créance cessible est ramenée à : ……. CFP (TTC).	*A Mata Utu, le* *Le Préfet ou son représentant*